



# Pour une politique des « Français d'Algérie »

par Georges SERVET

La guerre d'Algérie ne préoccupe pas assez les Français de métropole, elle préoccupe cependant les militants de gauche. Leur presse lui a consacré déjà le maximum de la surface dont elle pouvait disposer. Mais faites l'inventaire : on parle de la guerre et de ses différentes formes, du F.L.N., de l'armée, de la population musulmane, des ultras, etc.. Des Français d'Algérie dans leur ensemble, très peu. Georges Servet expose le problème et envisage quelques solutions.

**L**ES Français d'Algérie existent. Non seulement ils existent, mais ils sont à l'origine du problème, et la guerre ne dure qu'à cause de leur présence. Partout où les pays de statut colonial comportaient un faible peuplement européen, la décolonisation a pu se faire avec une relative limitation des violences. Au contraire, dès que le peuplement européen n'est plus symbolique, la décolonisation se fait dans des conditions beaucoup plus dramatiques, comme le montrent les exemples du Kenya, du Congo et de l'Algérie. Parmi ces pays, l'Algérie est celui qui compte le plus fort pourcentage d'Européens : 10 % de la population totale. C'est dire qu'il n'est pas de solution au « problème algérien » qui ne comporte une solution précise et raisonnable au problème des Français d'Algérie.

Sur ce point, la gauche française a souvent eu une attitude inacceptable. Sous prétexte que « ce sont tous des fascistes », on se contente volontiers de formules du genre : « ils n'ont qu'à repasser la mer », ou « pourquoi n'acceptent-ils pas la nationalité algérienne » ? Effectivement, il leur faudra bien choisir entre ces deux termes, mais tout dépend des conditions qui leur seront faites. La puissance publique française demeurera, même dirigée par un gouvernement socialiste, responsable de la vie et des biens d'un million de ses membres, quelles que soient leurs opinions. En outre, il faut souligner que les activistes demeurent une petite minorité au milieu d'une masse qui les suit seulement parce que rien d'autre ne lui est proposé. Ces hommes ont littéralement le dos à la mer : cela explique bien des excès. En leur garantissant des perspectives d'avenir acceptables pour eux

et leurs enfants, le gouvernement affaiblirait beaucoup leur résistance à une politique de paix.

Car ces hommes, dont la plupart sont nés là-bas, y ont installé leurs familles, développé leur activité économique et organisé leur existence dans des conditions qui ne sont en général pas condamnables sur le plan individuel et pour la génération actuelle. Seule est en cause la responsabilité de la collectivité nationale qui a organisé et couvert la colonisation dans son ensemble. L'indépendance est exigée par le peuple algérien à l'encontre de la France tout entière, et nous n'avons ni le droit ni la possibilité de répondre à la demande algérienne en ignorant le sort d'un million de nos compatriotes.

Il convient d'examiner plus en détail ce qu'ils sont, pour tenter d'évoquer ensuite leur avenir.

## I. — CE QU'ILS SONT

### A. — COMPOSITION DU PEUPLEMENT EUROPÉEN

La Statistique générale de l'Algérie évaluait, au 1er janvier 1958, la population totale de l'Algérie à 9.715.000 personnes, dont 8.700.000 musulmans et 1.015.000 non-musulmans. A ces chiffres sont généralement ajoutés 540.000 musulmans et 18.000 non-musulmans des territoires sahariens, soit un total général de 10.273.000 habitants, dont 1.033.000 non-musulmans et 9.240.000 musulmans. Ces chiffres peuvent être comparés avec ceux du recensement de 1954 : 1.042.409 non-musulmans, 8.487.317 musulmans, soit un total de 9.529.726. 11



est certain que le recensement comportait de nombreuses inexactitudes, et que l'évaluation de 1958 est très incertaine. Ces chiffres n'en sont pas moins intéressants, car, même avec 5 ou 6 % d'erreurs, ils caractérisent le rapport entre les deux populations et le sens de l'évolution : tendance à la baisse légère chez les non-musulmans, forte augmentation chez les musulmans.

Pour évoquer les communautés ethniques implantées en Algérie, mais étrangères à l'Islam, l'opinion publique et la grande presse parlent de Français d'Algérie, les « milieux informés », d'Européens d'Algérie, et les statisticiens de « non-musulmans ». Seul ce dernier terme est exact, et si le titre de cet article visait à accrocher l'intérêt, il ne doit pas laisser une image fautive. Parmi les non-musulmans sont en effet comptés les israélites, auxquels la nationalité française avait été accordée par le décret Crémieux du 24 octobre 1870. Ils sont au nombre de 110.000 à 140.000, selon les évaluations, et ne peuvent être complètement assimilés à la communauté française. En outre, ces chiffres comprennent également environ 60.000 étrangers, espagnols et italiens pour la plupart. Les français d'Algérie stricto sensu atteignent donc un effectif voisin de 840.000 personnes. La moitié de cette population est d'ailleurs, soit entièrement soit pour une forte part de sang étranger, ce qui ne change rien à son statut de droit français actuel et à la vive conscience qu'elle en a. Dans la suite de cette étude, toutes ces catégories seront confondues, car les statistiques ne permettent pas de les distinguer.

## B. — LE PEUPEMENT EUROPÉEN DANS L'AGRICULTURE

Le terme « colons d'Algérie » est parfois employé pour désigner la totalité de la collectivité non-musulmane. C'est une erreur grossière : les recensements de 1946 et de 1954 indiquent que moins de 10 % des non-musulmans vivent de l'agriculture. La population agricole totale est de 93.000 personnes, et la population active agricole de l'ordre de 32.500. Sur ces 32.500, on dénombre encore 8.450 salariés (régisseurs, maîtrise, ouvriers permanents ou temporaires), 5.770 aides familiaux, et seulement 18.280 chefs d'exploitation, dont 1.160 fermiers et métayers. Il reste donc 17.120 propriétaires fonciers, qui sont les seuls colons au sens propre.

Le recensement agricole a, par ailleurs, permis de dénombrer 22.037 exploitations tenues par des non-musulmans. Les deux chiffres ne sont pas identiques, car un même propriétaire peut posséder plusieurs exploitations, mais l'ordre de grandeur reste peu différent.

C'est par sa situation relative devant l'agriculture musulmane que la colonisation agricole européenne se caractérise : 93.000 européens au total (actifs et non-actifs) vivent de l'agriculture contre 5.925.000 musulmans, sur 22.037 exploitations contre 630.732

et 2.726.700 hectares contre 7.349.100. En d'autres termes, l'exploitation européenne moyenne a 124 hectares, et l'exploitation musulmane 11,6. L'exploitation européenne fait vivre 4,2 personnes, l'exploitation musulmane 9,4. Encore ces chiffres ne sont-ils que des moyennes, qu'il faut pondérer en songeant que les terres européennes sont toujours les meilleures, et que les terres musulmanes comportent d'immenses espaces très pauvres réservés à l'élevage d'un maigre bétail. Les exploitations musulmanes effectivement cultivées ont donc une surface moyenne fort inférieure à 11 hectares. Enfin, tous ces chiffres datent du recensement agricole de 1950-51. La guerre a depuis bouleversé profondément le bled algérien, les deux millions de regroupés ont pour la plupart perdu les terres sur lesquelles ils vivaient. Il est vraisemblable que les propriétés européennes ont été dans l'ensemble un peu moins affectées : étant en plaine, elles sont plus faciles à protéger.

La disproportion entre les agricultures européenne et musulmane apparaît davantage encore si l'on compare les revenus. Pour la campagne 1954-55, la production européenne atteint 109 milliards d'anciens francs, la production musulmane 86.

Mais tous les colons européens sont loin d'être aussi fortunés :

### *Nombre d'exploitations de :*

moins de 1 hectare	2.393
1 à 10 hectares	5.039
10 à 50 hectares	5.585
50 à 100 hectares	2.635
plus de 100 hectares	6.385

C'est dire que 6.385 gros colons possèdent plus de 100 hectares et, de ce fait, 87 % de la terre de la colonisation. Les 7.432 propriétaires de moins de 10 hectares n'ont certes pas un revenu très excessif. Ceux-là auraient les plus grosses difficultés à créer éventuellement de nouvelles exploitations en France. Les fermiers et salariés agricoles, eu tout 9.610, n'ont probablement pas non plus, pour la plupart, de réserves de capitaux qui puissent les mettre en état d'opérer eux-mêmes leur reconversion, si elle s'avérait nécessaire.

## C. — LE PEUPEMENT EUROPÉEN NON AGRICOLE

La ventilation de la population urbaine par activités professionnelles et par niveaux de revenus est difficile, car les statistiques sont imprécises. En premier lieu, l'administration a longtemps mis de côté sans les publier les chiffres qu'elle possédait sur le rapport entre européens et musulmans dans chaque catégorie professionnelle : cela donnait des moyennes d'ensemble meilleures. Et puis, n'est-ce pas, c'était une manière comme une autre de prati-

quer l'intégration... En second lieu, ces statistiques, lorsqu'elles existent, sont parfois contradictoires : ainsi l'effectif des professions libérales (personnes actives seulement) est évalué ici à 11.000 et là à 22.000 (Statistique générale de l'Algérie et Rapport sur la situation de la Communauté, publié par la Communauté économique européenne, tome V).

Malgré ces incertitudes, certains ordres de grandeur peuvent être retenus. La répartition par catégorie socio-professionnelle de la population active non-musulmane (hommes et femmes) était la suivante au 31 octobre 1954 :

Professions agricoles	32.500
Patrons de l'industrie et du Commerce et travailleurs indépendants	55.500
Professions libérales et cultes	13.100
Cadres supérieurs	16.700
Cadres moyens	39.600
Employés	56.100
Ouvriers et chômeurs	107.000
Personnel de service	17.300
Divers (dont police, armée)	16.700
	<hr/> 340.400

La comparaison de cette répartition avec celle que l'on observe en France métropolitaine permet d'utiles remarques :

	<i>France</i>	<i>Algérie</i>
Population agricole	26,9 %	9 %
Patrons et indépendants	12 %	15,8 %
Professions libérales, cultes, cadres super.	2,8 %	8,3 %
Cadres moyens	6 %	11,1 %
Employés	10,8 %	16,1 %
Ouvriers	33,8 %	30,6 %
Services	5,1 %	4,7 %
Divers	2,6 %	4,4 %
	<hr/> 100 %	<hr/> 100 %

Ce tableau montre que la population active non-musulmane comprend, en valeur relative, beaucoup plus d'emplois supérieurs et d'encadrement que d'emplois d'exécution proprement dits. La place différente qu'occupent patrons et indépendants, cadres supérieurs, cadres moyens et employés, est particulièrement nette à cet égard. La même remarque doit être faite au sujet des ouvriers : s'il est légitime d'additionner chômeurs et ouvriers en France métropolitaine, ce l'est beaucoup moins en Algérie où les chômeurs non-musulmans (14.100 sur 107.000) appartiennent virtuellement à la catégorie des employés aussi souvent qu'à celle des ouvriers. En outre, le pourcentage d'ouvriers qualifiés par rapport

**Les activistes : une petite minorité au milieu d'une masse qu'ils suivent parce que rien d'autre ne lui est proposé. (Les barricades du 21 janvier à Alger)**





au nombre total d'ouvriers, bien qu'il ne soit pas chiffré avec exactitude, est de beaucoup supérieur en Algérie à ce qu'il est en France.

Ceci signifie que la population européenne d'Algérie n'a pas une structure socio-professionnelle qui lui permet de vivre sur elle-même : toute solution de partition absolue est impossible, car la répartition professionnelle des Français entre eux postule un nombre considérable de salariés extérieurs à leur communauté pour accomplir les emplois d'exécution sans lesquels il n'y aurait pas d'activité économique.

Cette situation apparaît plus nettement encore si l'on compare, pour l'ensemble de la population active de l'Algérie, la répartition entre musulmans et non-musulmans dans chaque catégorie professionnelle. Le tableau ci-dessous donne le pourcentage des non-musulmans par rapport au total de chaque catégorie, toujours en 1954 :

Industriels	78,2 %
Cadres supérieurs	92,7 %
Professions libérales	83,3 %
Cadres moyens	82,5 %
Employés de bureau	83,4 %
Employés de commerce	60,2 %
Ouvriers professionnels	55,7 %
Ouvriers spécialisés	31,5 %
Commerçants, artisans, etc	30,8 %
Manœuvres	4,8 %

La supériorité de la collectivité française sur la collectivité musulmane se manifeste de manière écrasante par le quasi-monopole des emplois qualifiés.

Il n'est pratiquement pas possible de retenir des indications certaines quant au niveau des revenus, car si les chiffres globaux peuvent être estimés avec une approximation satisfaisante, la ventilation entre européens et musulmans demeure très incertaine. On peut retenir comme ordre de grandeur que le revenu moyen par tête de la collectivité non-musulmane est très peu différent du revenu annuel moyen du Français en métropole, c'est-à-dire de l'ordre de 300.000 anciens francs. Le revenu moyen par tête de la collectivité musulmane ne dépasse certainement pas 30.000 anciens francs par an, soit le 1/12, mais ce chiffre recouvre les revenus très faibles des cinq millions de musulmans vivant dans le bled en même temps que ceux des villes. Le revenu moyen de la population urbaine musulmane est une notion sans grande signification puisqu'il recouvre à la fois les salariés permanents dont les salaires sont comparables à ceux des européens de même qualification, et un grand nombre de chômeurs rassemblés dans

les bidonvilles. Quoi qu'il en soit, ce revenu urbain moyen ne dépasse guère la moitié du revenu des non-musulmans.

De tout ceci il résulte que si la population européenne a en Algérie une situation hautement privilégiée, cette même situation ne présente pas de différence économique majeure avec celle de l'ensemble des Français.

## II. — LES DONNÉES DE LA CONFRONTATION ÉCONOMIQUE

### A, — PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES GLOBALES

Quelques chiffres suffiront dans ce domaine. Le rapport entre français et musulmans a connu, entre 1886 et 1936, une légère évolution vers le renforcement relatif de la collectivité française, passant de 1 pour 10 à 1 pour 7,5. Mais, depuis 1936, il n'a cessé d'évoluer en sens inverse : 1 pour 8,5 en 1954, 1 pour 9 semble-t-il actuellement, et probablement 1 pour 17 en 1980, 1 pour 30 environ à la fin du siècle.

Les perspectives chiffrées sont les suivantes pour l'Algérie, à l'exclusion des territoires sahariens :

	<i>Musulmans</i>	<i>non-Musulmans</i>
1954	8.400.000	983.000
1980	18.300.000	1.150.000
2000	36.000.000	1.300.000

A cette diminution de l'importance numérique relative s'ajoute pour la collectivité française le jeu de divers facteurs sociologiques.

### B. — MODIFICATION DES STRUCTURES SOCIOLOGIQUES

Il convient de distinguer trois évolutions différentes :

#### 1) LE RAPPORT ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES

De 1906 à 1931, la population musulmane a augmenté légèrement plus vite dans les campagnes que dans les villes. La population européenne résidant surtout dans les villes ne percevait donc l'évolution du rapport de forces qu'avec un certain ralentissement. Entre 1931 et 1946, la population musulmane semble avoir augmenté de manière aussi rapide dans les villes que dans les campagnes, donc substantiellement plus vite dans les villes que la population européenne qui restait stable. Enfin, depuis 1946, un mouvement de concentration urbaine très rapide s'ajoute à l'évolution démographique, et le rapport entre les deux populations est passé de 1 pour 1 en 1936, à 1 pour 2 en 1954 dans les villes, et cette dis-

torsion numérique ne peut que s'accroître beaucoup plus vite encore que le rapport global entre les deux collectivités. On a estimé que le rapport passerait à 1 pour 6 en 1967. Les chiffres en valeur absolue sont les suivants :

#### POPULATION URBAINE

	<i>Non-Musulmane</i>	<i>Musulmane</i>
1906	441.500	341.600
1926	591.900	508.200
1938	709.200	722.300
1948	708.700	1.090.000
1954	760.400	1.430.000
1960 (estimat.)	800.000	2.000.000

Il résulte de tout ceci que l'affrontement direct entre les deux collectivités, qui se produit exclusivement dans les villes (dans le domaine civil, bien entendu) se fera sur la base d'un rapport en voie de modification très rapide.

## 2) LA DISPARITION DE CERTAINES BARRIÈRES

Le monopole des emplois très qualifiés et la prépondérance sur les emplois moyennement qualifiés ont été conservés grâce à un certain nombre de barrières de fait, qui interdisaient l'accès de nombreux musulmans aux lycées, aux universités, aux entreprises et à la fonction publique. Nombre de ces barrières tombent actuellement : si l'on en croit le général de Gaulle, le nombre de fonctionnaires musulmans de l'Etat et des collectivités locales est passé de 21.000 à 37.000 en trois ans. Les cadres moyens et supérieurs des entreprises industrielles et agricoles sont passés dans le même temps de 19.000 à également 37.000. Il est difficile de confirmer ou d'infirmer les chiffres officiels sur ces points, mais ce que l'on sait autorise à les considérer comme vraisemblables. Si ces chiffres n'ont aucune espèce de signification en ce qui concerne la solution politique du problème algérien, ils en ont une grande pour les Français qui sont en compétition directe pour les mêmes emplois. Il n'y a plus de limitation à l'accès des musulmans à la fonction publique, il y en aura de moins en moins à leur promotion dans les entreprises.

Ceci ne met pas en cause les emplois tout à fait supérieurs et la détention effective du pouvoir ; mais, au niveau statistique, cela ouvre pour les emplois subalternes une compétition entre musulmans et français, compétition qui est pour ces derniers un fait nouveau.

## 3) LA SCOLARISATION INTENSIVE

La scolarisation est le seul domaine dans lequel s'est affirmée l'activité des autorités civiles et mili-



« Pour que la décolonisation s'accomplisse sans violences... »

itaires depuis quatre ans. Que cet effort énergique forme les cadres de la future nation algérienne est décisif pour l'avenir — nos militaires sont sur ce point d'un optimisme inconscient — mais ne concerne pas notre propos actuel.

Toujours d'après le général, il y aura 900.000 élèves des divers ordres d'enseignement à la rentrée prochaine. Là, encore, le chiffre est vraisemblable — 800.000 est en tout cas une certitude absolue.

Or, les effectifs scolaires musulmans étaient en 1954 les suivants :

#### *Enseignement :*

primaire	310.000
secondaire	7.000
technique	2.000 (chiffre estimé)
supérieur	600 (chiffre estimé)



L'effort est donc très important, mais il se situe essentiellement au niveau de l'enseignement primaire. Le développement du secondaire et du technique est malheureusement beaucoup plus lent. La population sortant de l'enseignement primaire sait lire, écrire et compter, ce qui ne lui permet pas l'accès aux emplois industriels qualifiés, mais lui permet au contraire d'accéder aux métiers d'employés de bureau ou de commerce, ou de commis administratifs.

## LES FRANÇAIS DEVANT CETTE ÉVOLUTION

### 1) DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Pour des raisons qui sont développées ailleurs, la réforme agraire est une nécessité absolument impérative du développement de l'économie algérienne. L'accumulation primitive du capital ne peut en effet se développer qu'à partir du secteur agricole. Toute la population européenne, qui tire ses revenus de l'agriculture, va donc se trouver, à plus ou moins brève échéance, obligée de se reconvertir. Il n'est ni souhaitable ni possible qu'elle soit intégrée au secteur d'activité urbaine, car elle alourdirait d'autant le prélèvement économique des français sur le revenu algérien, sans apporter une production supplémentaire équivalente.

Si cette situation n'a pas de quoi nous alarmer en ce qui concerne les gros colons, il faut considérer qu'environ 20.000 sur les 32.500 actifs agricoles européens devront être aidés pour se réinstaller s'ils ne conservent pas leurs exploitations. Cette opération sera bien entendue étalée dans le temps ; elle n'en exige pas moins d'être préparée.

### 2) DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après l'agriculture, la fonction publique (Etat et collectivités locales) est le secteur le plus menacé. Sur un effectif de 40.000 personnes environ, à peine quelques centaines peuvent être considérées comme irremplaçables à raison de leur compétence. Les emplois de toutes les autres seront, et à juste titre, les premiers revendiqués par les Algériens. Sur ces fonctionnaires, un très petit nombre sera capable de trouver par ses propres moyens un emploi en France. Pour tous les autres, le reclassement devra être organisé. Il ne présente d'ailleurs aucune difficulté technique majeure.

### 3) DANS L'INDUSTRIE

Les données de la compétition économique sont beaucoup plus incertaines : elles dépendent de la rapidité de l'expansion. Si l'acheminement vers la paix se fait sans rupture, et avec, au contraire, une accélération du rythme d'investissement, on peut tenir pour acquis que la plupart des ingénieurs et cadres resteront en Algérie beaucoup plus longtemps que les catégories précédemment évoquées. Mais les

emplois de bureau seront dès les prochaines années soumis à une concurrence très âpre, et les emplois d'ouvrier spécialisé également. Seuls les ouvriers professionnels peuvent considérer leur situation comme relativement assurée à plus long terme.

Dans l'hypothèse d'activité économique optimum, le secteur industriel est dans son ensemble le moins menacé. Dans toute autre hypothèse, le reclassement en France devra porter plus vite sur un nombre plus considérable de gens.

En ce qui concerne l'agriculture et la fonction publique, la fin de la prépondérance européenne est inéluctable et souhaitable. En ce qui concerne l'industrie, on peut se poser le problème de savoir s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt même du développement économique de l'Algérie, d'envisager la garantie à long terme des emplois détenus par les européens.

Mais un calcul rapide est ici nécessaire : les européens sont 1/10e de la population totale et prélèvent 50 % du revenu national, car ils détiennent à la fois l'essentiel du capital et les emplois les plus qualifiés. Ce prélèvement de 50 % se fera aussi sur toute augmentation du revenu national. Comme la population musulmane augmente de 2,5 % par an, le revenu qui lui est consacré doit augmenter d'autant chaque année pour garantir à chaque Algérien un revenu constant, au niveau effroyable que nous avons évoqué ci-dessus. Le revenu global de l'ensemble de l'Algérie doit donc augmenter de 5 % par an pour garantir seulement le revenu constant de chaque Algérien. Si donc on souhaite voir ce dernier revenu augmenter de 2,5 ou 3 % par an, c'est donc un taux de croissance de 10 à 12 % qu'il faut envisager, ce qui est d'une réalisation encore inconnue dans les pays non-communistes. Le seul moyen d'alléger cette redoutable contrainte est évidemment de diminuer l'importance du prélèvement des Français, donc d'en rapatrier une importante fraction en métropole.

Cette nécessité pèsera d'abord sur les secteurs de l'agriculture et de la fonction publique ; elle pèsera aussi, bien que dans une moindre mesure, sur le secteur industriel.

### 4) DANS LE SECTEUR « TERTIAIRE »

Ce que les économistes regroupent sous la dénomination de secteur tertiaire correspond à l'ensemble des activités non directement productives. Nous en avons exclu la fonction publique, qui est soumise à des conditions particulières. Il reste tout ce qui concerne les transports, le commerce, les activités de banque et d'assurance, et les professions libérales.

Dans tout ce secteur, en dehors des emplois particulièrement qualifiés, du type de certaines professions libérales, la compétition sera d'autant plus vive que la qualification exigée est moindre.

Bon nombre de sociétés du secteur non industriel (affrètement, banques, commerce de gros) sont soit



liées à des entreprises métropolitaines, soit spécialisées dans la commercialisation des produits de l'agriculture européenne. Dans l'un et l'autre cas, elles seront particulièrement vulnérables à la cessation des activités économiques maintenues grâce au statu quo.

Cependant, ce secteur est dans son ensemble susceptible d'une expansion rapide si l'économie algérienne elle-même se développe. Dans cette hypothèse, le maintien des emplois actuels en valeur absolue peut être envisagé, si l'augmentation du nombre d'emplois offre des débouchés suffisants aux musulmans. A défaut, des transferts ne pourront être évités, surtout dans les deux grandes catégories d'employés de bureau et de commerce.

### III. - CONCLUSIONS

Le G.P.R.A. a toujours insisté sur le fait que tous les Français d'Algérie auraient leur place dans la nation algérienne s'ils la désiraient. Pour des raisons économiques, cette vue semble utopique. Il est au contraire nécessaire de prévoir et d'organiser le rapatriement et le reclassement d'un nombre important de Français d'Algérie. Ceci est nécessaire d'une part pour faciliter la décolonisation et permettre qu'elle s'accomplisse sans nouvelles violences, d'autre part pour enlever à ces hommes un des motifs essentiels de revendication autour desquels ils risqueraient de rebâtir en France des organisations fascistes.

Il convient donc en premier lieu d'aider à rester en Algérie les Français qui y sont réellement utiles. Ceci suppose, en ce qui concerne les cadres indus-

triels et les professions libérales, la négociation de conventions d'établissement à long terme avec la future nation algérienne. Pour les autres, ouvriers qualifiés et employés supérieurs, cela suppose un gros effort d'enseignement et de formation professionnelle pour garantir à la fois leur grande utilité à l'Algérie et la sécurité de leur emploi.

Il convient surtout en deuxième lieu de définir et de mettre sur pied les moyens d'une véritable politique de recasement. En dehors de ce qui concerne la France métropolitaine, et sera fait unilatéralement : logement, formation professionnelle des adultes, indemnisation, certaines dispositions devront être discutées avec la puissance publique algérienne : le recensement des départs nécessaires, l'étalement de ces départs, le recensement général des biens des européens. Pendant la période transitoire, il conviendra d'éviter les confiscations arbitraires, de faire régler les litiges par des commissions mixtes, de prévoir un mode de calcul des indemnités. En matière d'emploi, des commissions paritaires devront veiller à l'absence de discriminations de droit ou de fait dans un sens ou dans l'autre.

Toutes ces indications ne sont données que comme autant d'exemples. C'est toute une politique qu'il faut définir avec autant de précision que possible, et il n'y a pas de plan de paix en Algérie valable qui ne comporte de telles dispositions.

**G. SERVET.**